## VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N\* 12.226

## **DECISION**

Fixant les tarifs des interventions dans le cadre de la politique « d'Art et d'Histoire » de la Ville de ROYAN

-°-°-°-

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

## DECIDE

- de fixer les tarifs relatifs aux différentes manifestations dans le cadre de la politique « d'Art et d'Histoire ».

Ø Journées d'étude
Ø Visites à tarif réduit et les visites instantanées
25,00 €
3,00 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'Article 7062 Fonction 335 du Budget Communal.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 28 juin 2012 Fait à ROYAN, le 26 juin 2012 Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Bernard GIRAUD